Envoyé en préfecture le 01/10/2021

Reçu en préfecture le 01/10/2021

Affiché le 01/10/2021



ID: 073-217303064-20210930-21_09_106-DE

GALIBIER

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALLOIRE SÉANCE DU JEUDI 30 SEPTEMBRE 2021

Nombre de membres en exercice: 15

Présents : 11 Représentés : 4 Absents : 0

Date de convocation : 23 septembre 2021
Date d'affichage : 23 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le trente septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents: ROUGEAUX Jean-Pierre - RETORNAZ Dominique - RIVAS Natacha - FALCOZ Corine - MAGNIN Carine - GRANGE Guy - RAMBAUD Marie-Pierre - MARTIN Jean-Marie - CLAPPIER Pascal - POIROT Marie - GRANGE Christian

Étaient représentés: RETORNAZ André (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre) - BAILLY Béatrice (donne procuration à POIROT Marie) - FEUTRIER Stéphanie (donne procuration à RAMBAUD Marie-Pierre) - RETORNAZ Lénaïck (donne procuration FALCOZ Corine)

Madame Corine FALCOZ est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 21-09-106

Objet : Sécurisation de la desserte en eau potable sur le secteur du Col du télégraphe : engagement des travaux, validation du plan de financement et demandes de subventions.

Rapporteur: Dominique Retornaz, Adjoint au Maire.

Je vous informe que lors de la commission travaux en date du 24 août dernier, a été validée l'extension du réseau d'alimentation en eau potable depuis le hameau du col pour desservir le casernement et le restaurant du col du Télégraphe.

En effet, les baraquements militaires et le restaurant sont alimentés par une ressource non régularisée sur le plan administratif, non protégée par les périmètres de protection réglementaires et où l'eau distribuée actuellement présente des non-conformités vis-à-vis des limites de qualité (turbidité, microbiologie...).

A ce jour, l'eau de la source ARMEE 3 n'est plus distribuée suite à la mauvaise réalisation des travaux en 2018 ; l'eau présente désormais une turbidité excessive.

La possibilité d'exécuter les travaux au moyen du marché à bon de commande est une opportunité pour répondre dans les meilleurs délais à cette problématique.

Envoyé en préfecture le 01/10/2021

Reçu en préfecture le 01/10/2021

Affiché le 01/10/2021



ID: 073-217303064-20210930-21_09_106-DE

Concernant le plan de financement de cette opération, le Ministère des Armées s'est engagé à participer financièrement à hauteur de la moitié des dépenses relatives à ce dossier, subventions éventuelles déduites de cette somme. Il conviendra d'acter cet accord par la signature d'une convention bipartite entre la Commune et le Ministère des Armées.

Ainsi, il vous et proposé de réaliser la sécurisation de la desserte en eau potable du secteur du col du Télégraphe en plusieurs phases :

1/ Extension du réseau de la commune du hameau du col au col des Trois Croix et raccordement sur la conduite provenant du captage, pose de compteur en limite du casernement et contractualisation de la délivrance de l'eau par la commune.

Travaux en automne 2021 coût 147 000 € HT

2/ Remplacement de la vieille conduite fonte sur la piste forestière sur une longueur de 350 mètres et raccordement à la conduite existante côté nord de la RD à proximité du casernement, pose de compteur pour le restaurant et contractualisation de la délivrance de l'eau par la commune.

Travaux au printemps 2022 coût 63 000 € HT

3/ Règlement des questions foncières par rétrocession des captages et des conduites de l'Armée à la ville ; détermination de la destination future de l'eau du captage notamment avec l'alpagiste.

Pas de coûts engendrés

Soit un montant total de l'opération de 210 000 € HT

Il convient donc également de solliciter les financements potentiels auprès du Département de la Savoie et de l'Agence de l'eau.

La commission des finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 23 septembre 2021, a émis un avis favorable sur ce dossier. En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Envoyé en préfecture le 01/10/2021

Reçu en préfecture le 01/10/2021

Affiché le 01/10/2021



ID: 073-217303064-20210930-21_09_106-DE

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la Commission finances, administration générale, développement durable et communication en date du 23 septembre 2021,

Oui l'exposé de Monsieur Retornaz,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE:

- > d'engager les travaux de sécurisation de la desserte en eau potable du secteur du col du Télégraphe tels que décrits ci-dessus,
- ➢ de valider le plan de financement tel que décrit ci-dessus et d'autoriser le Maire à signer
 la convention de répartition des coûts définitifs de l'opération entre la Commune et le
 Ministère des Armées,
- ➤ de solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès du Département de la Savoie et de l'Agence de l'eau, ainsi que dans l'attente des décisions d'obtention l'autorisation de démarrage anticipé des travaux.

Ont signé au registre les membres présents Copie conforme Le Maire, Jean-Pierre ROUGEAUX Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : Ol / Lol Affichage : Ol / Lol Cou

....

Valloire, le 01/2011

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX.